

Visa / Documents administratifs

www.crid.asso.fr/IMG/pdf/Doc_presentation_FSM_Dakar_2011_CRID.pdf

Pour entrer au Sénégal, **un passeport en cours de validité** est obligatoire (valable encore 6 mois après la fin du séjour) ou une carte d'identité nationale en cours de validité pour les ressortissants CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

Les **ressortissants des pays de l'Union européenne et de la CEDEAO** ainsi que des pays limitrophes du Sénégal n'ont pas besoin de visa s'ils séjournent moins de trois mois.

Pour **les ressortissants des autres pays**, le visa est délivré par les ambassades et consulats du Sénégal. S'adresser à la représentation du Sénégal la plus proche, muni d'un passeport en cours de validité et d'une photo d'identité.